

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

CRÉATION D'UN PORTAIL DE MISE EN RELATION DE
PROJET CROWFONDING DANS LE PPM

Master UHA – PERPIGNAN 2019-2020
Atelier développement local

Sous la responsabilité de **Guillaume LACQUEMENT** Professeur de géographie à l'université de Perpignan

En partenariat avec *les membres de l'équipe PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE* :
Carine GONZALEZ, Géraldine CAPRANI, Pierre LE MEN et Lénaïc DEPONTAILLER

Et les étudiants du master 2 Urbanisme, Habitat et Aménagement :

BEN AMOR Khairi, BOUGREAU Victor, DIEYE Fallou, FRANQUIN Maxime, IDRISSE ELMI Mohamed, MALIDE Saounati, RAKOTO Tatiana, ROY Charles-Marie et VILLALONGUE Quentin



Avant-propos

L'Université de Perpignan Via Domitia et le Pays Pyrénées Méditerranée (PPM) travaillent en coopération afin de réaliser des études en matière d'expertise dans le domaine de l'aménagement et du développement durable. Dans le cadre d'un cours d'atelier de développement durable, le Pays Pyrénées Méditerranée a formulé une demande auprès des étudiants de Master 2 UHA pour l'élaboration d'un diagnostic territorial sur la thématique du financement participatif en tant qu'outil d'ingénierie financière pour le développement du territoire.

En réponse à cette commande, un diagnostic a été élaboré sur les structures de financement participatif existant sur le territoire. Ce recensement avait pour but d'identifier les pratiques de crowdfunding présentes dans le périmètre d'étude et leurs mises en application. De plus, une recherche plus large a été réalisée à différentes échelles pour avoir une vue d'ensemble sur les pratiques de « crowdfunding », autrement dit financement participatif tant au niveau national que local.

Ce diagnostic a pour finalité la formulation de préconisations pour la création d'un portail de mise en relation de projets de financement participatif au sein du Pays Pyrénées Méditerranée. Ce portail met en relation un ensemble d'acteurs souhaitant participer à ce nouveau modèle de financement pour le développement territorial. Les recherches effectuées lors du diagnostic serviront de base pour les préconisations contribuant à la réalisation de ce portail.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
<i>Introduction</i>	<i>4</i>
<i>.....</i>	<i>4</i>
<i>I. Cadre légal et définition du financement participatif.....</i>	<i>5</i>
1. Définition du financement participatif.....	5
2. Cadre légal du financement participatif.....	6
3. Les différents modes de crowdfunding.....	8
<i>II. Benchmarking.....</i>	<i>14</i>
<i>III. Enquête auprès des structures pratiquant le financement participatif</i>	<i>30</i>
1. Présentation des structures et de leurs missions.....	30
2. La mise en œuvre du financement participatif sur le territoire	34
3. Bilan du financement participatif sur le territoire.....	37
4. Les avantages du financement participatif sur le territoire	38
CONCLUSION.....	41
<i>Bibliographie.....</i>	<i>42</i>
<i>Sitographie</i>	<i>42</i>
<i>Table des illustrations.....</i>	<i>42</i>

Introduction

Grâce à la démocratisation de l'utilisation des nouveaux modes technologiques, le financement participatif devient un outil majeur pour le développement économique d'un territoire. C'est pourquoi, la loi française met en place des outils de contrôle pour une meilleure visibilité et assurance au bénéfice des contributeurs. Il existe plusieurs modèles de participation, le don, le prêt et le minibon, nommé plus communément investissement. Ces trois modes de participation sont catégorisés selon le montant de la somme collectée et des gains en faveur des participants.

Cet outil de collecte de fonds étant de plus en plus visible, la France connaît un nombre important de plateformes qui se développent à cette fin. Une étude poussée a été réalisée pour étudier la transférabilité et l'application de chaque modèle sur un territoire donné. Plusieurs enquêtes ont vu le jour sur des structures pratiquant le financement participatif afin d'en connaître les bénéfices et les limites.



I. Cadre légal et définition du financement participatif

1. Définition du financement participatif

Selon le guide du financement participatif pour le développement du territoire, publié en juin 2017, le financement participatif (en anglais *crowdfunding*, litt. Le financement par la foule) est un outil de collecte de fonds opéré via une plateforme internet. Il permet de financer collectivement, directement et de manière traçable, des projets identifiés.

Cette outil n'est pas nouveau. Utilisé lors de différents événements, il met en commun des fonds dans le but d'élaborer et de financer un projet. Il existe plusieurs modèles de financement participatif. En Afrique, il existe une forme de financement nommé la tontine. Celui-ci permet de collecter de manière informelle l'épargne d'un groupe de personnes pour le financement de projets. Cependant, ces pratiques n'étaient pas réglementées légalement, chaque groupe pouvait appliquer des règles qui lui étaient propres. Cet outil présente un atout majeur pour le développement des territoires. En conséquence, la mise en place de cadres légaux s'est avérée nécessaire pour sa gestion. En outre cette forme de financement prend de l'ampleur avec l'émergence des sites web et la démocratisation d'internet.

La France, connaît un boom dans la création de plateformes de « crowdfunding » à partir de 2007-2008. A cette époque, la plupart des projets concernent le secteur artistique et culturel, essentiellement par le biais de prêts. Depuis peu, on voit aussi la spécialisation de certains sites internet. On a notamment, la cagnotte *leetchi* qui sert à collecter et à gérer de l'argent par la coopération de plusieurs personnes pour la réalisation de différents projets. Elle est soutenue par plusieurs entreprises dont *microsoft* qui en fait son coup de cœur en 2011. Elle permet de collecter des fonds à plusieurs et toute personne peut créer une cagnotte, la diffuser sur les différents réseaux sociaux et inviter son entourage.

2. Cadre légal du financement participatif

En matière de réglementation, la France est le premier pays à se doter d'un outil de contrôle pour la gestion sécurisée des contributions. De ce fait, deux statuts spécifiques ont été créés en 2014.

Le **statut d'intermédiaire en financement participatif** (IFP), pour ce qui touche aux plateformes de don et de prêt. L'obtention de l'agrément permet de mettre en relation via une plateforme des porteurs et des financeurs de projet. Il est délivré par l'Organisme pour le registre des intermédiaires en Assurance (ORIAS) et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le **statut de conseiller en investissements participatifs** (CIP), en charge de conseiller les investisseurs. Il joue un rôle d'arbitre pour la gestion des conflits d'intérêts. Il met à disposition des documents d'évaluation pour déterminer la compréhension du projet par les investisseurs et garantit une transparence sur les prestations. L'agrément est aussi délivré par l'ORIAS et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers.

En 2018 le gouvernement d'Edouard Philippe a présenté une loi pour le développement des entreprises. Nommée la loi PACTE ¹, elle a été votée par le parlement en avril 2019. Cette loi vient renforcer les possibilités de pratiquer le crowdfunding au sein des TPE, des PMI et des ETI². Force est de constater que les entreprises manquent de fonds pour se développer, pour cette raison, elle va faciliter l'accès à plusieurs fonds. De plus, cette loi va permettre l'éligibilité à plusieurs nouvelles mesures dont :

- L'éligibilité aux titres provenant du crowdfunding,
- L'augmentation des plafonds d'emprunts au financement participatif pour les entreprises,

¹ Relative à la croissance et la transformation des entreprises. Elle a pour but de donner les moyens nécessaires aux entreprises pour innover, se transformer, s'accroître mais surtout créer de l'emploi.

² TPE : Très petite entreprise

PME : Petite et moyenne entreprise

ETI : Entreprise de taille intermédiaire

- La création d'un visa pour l'encadrement des IOC³

En 2014, un compte titre PEA⁴ voit le jour. Il a pour but d'orienter l'épargne de la population française vers le développement des PME et des ETI. En échange de cette participation, le contribuable se voit exonéré de l'impôt pour une durée de 5 ans après le premier versement. Grâce à la loi PACTE, les entreprises PME et ETI vont voir une évolution des opportunités en matière de financement.

Schéma récapitulatif de l'évolution du cadre légal du crowdfunding en France :

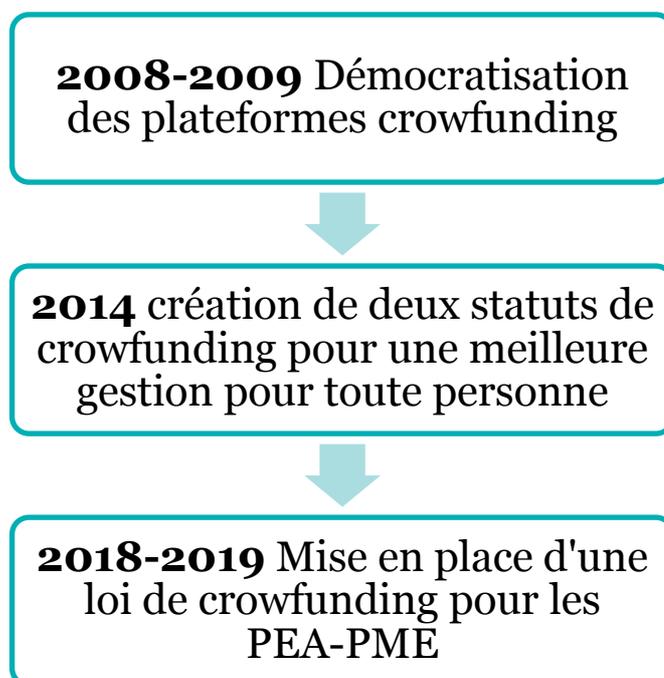


Figure 1 : Évolution du cadre juridique

³ L'OCI (Initial Coin Offering) est une méthode de levée de fonds. Elle fonctionne à partir de l'émission de jetons échangeables contre des cryptomonnaies durant la phase de démarrage d'un projet. La plupart du temps elle représente un droit d'usage du service plutôt que des parts.

⁴ PEA (Plan d'épargne en action)

3. Les différents modes de crowdfunding

Tableau 1 : modèle de participation au crowdfunding

Modèle	Financement	Modalité
DON	Pas de limite	Pas d'obligation de contrepartie
PRÊT	Montant maximum perçu pour un porteur 1 million d'euros / Apport maximum 2000 euros avec intérêts et 5000 euros sans intérêt	Vérification de la plateforme, propositions dans plusieurs sites, engagement mutuel entre financeur et porteur.
MINIBON / INVESTISSEMENT	Montant maximum perçu 2,5 millions d'euros / pas de plafond en matière de financeur	Évaluation du financeurs

Pour chaque personne participant au crowdfunding, il existe plusieurs règles. En effet, pour permettre une meilleure gestion des fonds apportés par les participants, il existe plusieurs prescriptions. Une limitation de fond peut être instaurée selon le modèle de participation et des conditions sont requises pour participer à d'autres. Pour la bonne compréhension des règles mises en place, nous allons étudier les deux côtés du financement participatif. Dans premier temps, le financement pour un porteur de projet et dans un second pour le financeur.

Du côté du **porteur de projet**, il existe plusieurs règles en ce qui concerne la participation à la démarche de crowdfunding. Pour commencer, un porteur de projet doit vérifier la régularité du site avant de proposer son projet. Le but étant de se renseigner sur la fiabilité du site pour se protéger des éventuels soucis. De plus, il a la possibilité de proposer son projet sur différentes plateformes de crowdfunding. En ce qui concerne le montant maximum perçu par ce dernier, il ne peut excéder 1 million d'euros pour un prêt et 2,5 millions d'euros pour les

minibons ou l'investissement. *A contrario* pour ce qui est du don, aucun plafond n'est mis en place, chaque personne peut verser la somme qu'elle souhaite dans la mesure de ses possibilités.

Pour **le financeur du projet**, chaque modèle de financement participatif possède des règles. Le modèle du prêt impose des limites de fonds pour un projet avec intérêts ou non. Lorsque la personne contribue à un prêt en contrepartie d'une somme, elle ne peut investir qu'à hauteur de 2000 euros. A l'inverse, si c'est sans contrepartie, elle peut financer à hauteur de 5000 euros. Pour ce qui touche au don, il n'y a pas de plafond ni de régime fiscal qui déduit des impôts cette participation. Pour finir, les minibons et l'investissement ne sont pas non plus aussi soumis à des limites de plafonnement. Cependant, une évaluation est nécessaire pour que la plateforme autorise le financement. En effet, ce dernier est soumis à une évaluation pour déterminer la bonne compréhension du projet et les finalités de celui-ci.

Selon chaque modèle, il existe différents panoramas. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, il existe trois formes de financement participatif. Dans les tableaux suivants, nous allons étudier chaque forme de manière plus précise.

Panorama du DON :

Ce type de don concerne la personne physique ou morale qui offre une somme d'argent pour la création d'un projet sans contrepartie financière. Cependant le donateur peut recevoir des contreparties non financières sur certains projets. Elles sont considérées comme des récompenses.

Tableau 2 : Le modèle du don

Type de Don	Don sans récompense	Don avec récompense	Préachat
Caractéristiques	Participation au projet sans contrepartie. Selon le modèle de la structure, le donateur	En échange de la participation, des contreparties symboliques	La contrepartie attendue n'est pas seulement symbolique car il s'agit du service

	peut déduire 66 % du don de son impôt sur le revenu	(reconnaissance ou partage d'expérience) sont mises en œuvre. Elle se définit en fonction des montants émis par le donateur	ou du produit créé par le porteur du projet.
Porteurs de projet	Association ou une personne physiques	51 % d'associations 20 % de particuliers 16 % d'entreprises d'ESS 13 % d'entreprises commerciales	
Exemples de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Les restos du cœur avec la création de centres d'accueil - Aide pour une prise en charge médicale non prise en charge par les CPM. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contre réparation d'un lieu visité compris dans l'offre de don - Pour chaque don de 100 euros, l'objet créé portera le nom du donateur 	<ul style="list-style-type: none"> - En échange de la participation, le donateur recevra le produit (livre, disque, confiture etc.)
Chiffres clés	<ul style="list-style-type: none"> - 7,2 millions d'euros collectés en 2016 - Moyenne d'une collecte : 1811 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - 61,4 millions d'euros collectés en 2016 - Moyenne : 4224 euros 	

Panorama du PRÊT :

Depuis 2014, les particuliers peuvent prêter aux entreprises. En effet, pour pouvoir accéder à des fonds, la seule option qui se présentait jusqu'à présent aux entreprises était les prêts bancaires. Ce modèle vient remodeler le financement d'entreprise. De plus, depuis 2016, les personnes morales peuvent également prêter aux entreprises à travers la souscription de minibon.

Tableau 3 : Le modèle du Prêt

Type de prêt	Prêt non rémunéré	Prêt rémunéré	Minibon	Emission d'obligation
Caractéristiques	Remboursement du contributeur mais sans intérêt sur la somme transmise. Il peut contribuer à hauteur de 5 000 euros par projet et l'emprunteur peut prétendre à une somme maximale de 1 million d'euros	Des crédits de courte durée, d'un montant de 2000 euros émis par contributeur et 1 million du côté de l'emprunteur. Elle offre des taux à hauteur de 4 à 10 %.	Bon de caisse intermédiaire émis via une plateforme de financement participatif. Pas de limite de montant, la société peut emprunter jusqu'à 2,5 millions d'euros.	Titre financier représentant la dette contractée entre l'émetteur et le receveur.
Porteurs de projet	Projet entrepreneurial ou agricole	Il s'adresse aux TPE et PME	Entreprise commerciale ayant au moins 3 ans d'exercice.	Entreprise dans le domaine de l'immobilier, des énergies renouvelables ou du secteur industriel.

Exemple de projets	Création de nouveaux outils pour une production plus importante de bière.	Achat rapide de machines pour répondre à une commande. La somme réunie en quelque jours pour un taux fixé.		Participation des riverains pour la production d'énergie renouvelable.
Chiffres clés	<ul style="list-style-type: none"> - 3 millions d'euros en 2016 - Moyenne : 592 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - 40,2 millions d'euros collectés en 2016 - Moyenne : 132 811 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - 8,4 millions en 2016 - Moyenne : 176 292 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - 4,5 millions d'euros en 2016 - Moyenne : 411 000 euros

Panorama de l'INVESTISSEMENT :

Le modèle consiste à lever des fonds via l'investissement en capital ou « crowdequity », c'est-à-dire en conservant son capital grâce à l'investissement en royalties. Ce modèle permet aux entrepreneurs de mobiliser des investissements sans réduire leur capital. Un contrat est alors signé entre les deux parties afin de déterminer les futurs revenus, les modalités de versement, d'informations et le pourcentage perçu par l'investisseur.

Tableau 4 : Le modèle de l'investissement

Type de d'investissement	Investissement en capital	Investissement en royalties
Caractéristiques	Prélevement de fonds à hauteur de 2,5 millions d'euros maximum, via l'émission d'actions simples ou des titres de participatifs.	En échange de son investissement, le participant bénéficie d'un droit de pourcentage du

		chiffre d'affaire réalisé par l'entreprise.
Porteurs de projet	Des startups, entreprises commerciales et coopératives	Entrepreneurs et entreprises pour des projets de services, dans l'environnement, l'énergie et l'agriculture.
Exemple de projets	Ouverture d'une plateforme à hauteur de 300 000 euros auprès de 200 investisseurs en capital.	Lancement d'une campagne pour collecter 13 000 euros afin de réaliser un projet. Le rendement estimé pour les investisseurs est de 11,7 % par an en moyenne.
Chiffres clés	<ul style="list-style-type: none"> - 66, 2 millions d'euros collectés en 2016 - Moyenne : 411 341 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - 0,4 millions d'euros collectés en 2016 - Moyenne : 37 438 euros

II. Benchmarking

Afin de comprendre le fonctionnement des plateformes participatives, nous avons ensuite, réalisé une étude active de benchmarking. Cette méthode consiste à regarder et analyser ce qui se fait ailleurs et d'en tirer le meilleur, afin de pouvoir l'appliquer sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée (PPM).

Pour ce faire, nous avons consulté de nombreux sites de crowdfunding (financement participatif). Nous avons créé une grille de comparaison (voir annexe), en fonction des éléments récurrents, puis nous avons testé son efficacité à partir de plusieurs modèles. Après quelques tests, nous l'avons améliorée pour qu'elle soit plus pertinente et efficace.

De ce fait, grâce à cette grille, nous avons comparé six plateformes de crowdfunding ayant une échelle d'application et des secteurs d'activités différents. Puis, nous avons analysé leur niveau de transférabilité sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée.



Plateforme de crowdfunding

Titre de l'exemple :

Descriptif :

Descriptif de la plateforme, du slogan et de ses intentions.

Modèle de crowdfunding :

Description du mode et du type de financement.

Domaine d'investissement :

Description du domaine d'investissement.

Acteurs :

Les types contributeurs et le(s) moyen(s) de communication entre donateur et bénéficiaire.

Transférabilité :

Carte montrant l'échelle de la plateforme

Carte montrant l'échelle de la plateforme

Indicateurs de performance :

Indicateurs de performance :

Mode de paiement

Mode de paiement

Titre de l'exemple : Wiseed

Descriptif :

Cette plateforme créée en 2008, est la première plateforme française d'equity crowdfunding (financement participatif de PME).

Cette plateforme offre la possibilité à des particuliers et des professionnels, d'investir dans des startups, des PME⁵, des ETI⁶ et dans des entreprises coopératives en France. Par conséquent, les personnes qui investissent dans les divers projets proposés par cette plateforme, deviennent des investisseurs et donc font partie des actionnaires de l'entreprise. Par la même occasion, ils deviennent des acteurs du projet. Ainsi, une fois qu'ils investissent, ils peuvent participer à la vie du projet et de l'entreprise, et peuvent émettre des avis, des suggestions.

Modèle de crowdfunding :

La plateforme Wiseed, comme nous l'aurons compris, utilise le modèle d'investissement. C'est-à-dire que les personnes qui financent les projets, investissent dans ces derniers et attendent en retour des bénéfices.

De ce fait, le type de financement effectué est qualifié de « tout ou rien ». En d'autres termes, il y a un risque pour les investisseurs de perdre une partie ou la totalité du montant souscrit et les avantages qui accompagnaient cet investissement (ex : déduction des impôts).

⁵ Petite moyenne entreprise

⁶ Entreprise de taille intermédiaire

Echelle de la plateforme :



Indicateurs de performance :

Date de création :
2008

En cours de financement : 4

Projet financé : 482
(depuis 2009)

Taux de réussite :
Non renseigné

Nombre d'inscrits :
131 400 (en 2019)

Montant total collecté :
198 000 000€
(depuis 2009)

Mode de paiement :

Types de paiement acceptés :

- Virement
- Carte bancaire (jusqu'à 5 000€)
- Chèque

Montant mini :
100€

Domaine d'investissement :

Wiseed propose divers domaines d'investissement. En effet, les investisseurs ont la possibilité d'investir dans l'environnement, l'immobilier, la santé, le numérique, l'alimentation, et les énergies renouvelables.

Actuellement, quatre projets sont en cours de financement sur le site. L'un d'entre eux, concerne le secteur tertiaire. Il est porté par le groupe PSMA (producteur français d'audiovisuel). Le but est de financer des films (le film « seuls en mer » et les films publicitaires « La minute bricolage sur M6 »). Autre exemple, dans le secteur immobilier, le groupe DM IMMO, sollicite des fonds, pour réaliser un programme de 30 logements en VEFA⁷ dont 12 logements sociaux à Melun dans le département de la Seine-et-Marne.

Acteurs :

Tout le monde peut investir dans les projets proposés par la plateforme, des particuliers comme professionnels. Les personnes physiques qui souhaitent investir doivent être majeures et doivent fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Quant aux personnes morales, elles doivent fournir un extrait KBIS⁸ de moins de 3 mois, les statuts certifiés conformes montrant la répartition du capital, et la copie des pièces d'identité des personnes détenant plus de 25% des parts.

Néanmoins, l'inscription et l'investissement sur la plateforme n'est pas autorisée aux personnes résidant aux États Unis ou qui effectueraient un paiement avec des fonds provenant de ce pays, de même pour les personnes qui résident dans un pays non coopératif⁹ (Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Corée du Nord, Guyana, l'Iran, l'Irak, l'Ouganda, la Syrie, Vanuatu, Yémen) ou dans un pays sous sanction internationale, ou qui effectuerait un paiement avec des fonds provenant de ces pays.

Cette plateforme propose un atout non négligeable, c'est la possibilité d'interagir sur les projets, à ses différents stades (au moment du vote, au cours du financement, projets financés, projets achevés) via des commentaires.

⁷ Vente en Etat Futur d'achèvement (vente sur plan)

⁸ Document attestant de manière officielle l'existence d'une entreprise.

⁹ Liste déterminée par le Groupe d'action financière (GAFI), organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Transférabilité :

La plateforme de Wised propose une palette diversifiée de domaines d'investissement. Cependant, le modèle de crowdfunding est restreint. En effet, cette plateforme n'offre qu'une seule possibilité de participer financièrement à un projet : l'investissement.

Ce qui peut être un avantage pour les particuliers, grâce à ce mode de financement, ils peuvent devenir actionnaires d'une entreprise. Néanmoins, cette seule option peut être un frein car le site vise un seul type de public (investisseur), et délaisse d'autres donateurs potentiels.

De ce fait, ce type de plateforme de financement participatif peut être transférable en faveur du Pays Pyrénées Méditerranée, mais il permettrait de se focaliser plus précisément sur le développement des entreprises du territoire.

Titre de l'exemple : Jamaafunding

Descriptif :

Jamaafunding est une plateforme de financement participatif originale. Créée en 2015, cette plateforme est consacrée aux projets humanitaires et solidaires. La particularité de celle-ci, est qu'elle propose d'aider des porteurs de projets via des financements classiques sous forme de versements fiduciaires ou via des financements sous forme d'investissements en temps. En d'autres termes si des donateurs sont intéressés par un projet, une cause, mais n'ont pas d'argent, ils peuvent quand même participer au projet, en donnant de leur temps. De ce fait, ils deviennent des bénévoles.

Modèle de crowdfunding :

Comme énoncé précédemment, cette plateforme spécialisée dans le solidaire et l'humanitaire propose uniquement le modèle du don, que ce soit le don de subvention classique (pouvant entraîner une contrepartie) ou le don par le temps. Il n'y a bien évidemment pas de montant minimum, ni maximum pour un don. Néanmoins, si le porteur de projet n'atteint pas l'objectif (somme voulue) qu'il s'était fixé dans le temps imparti (deux mois maximum), aucun don n'est prélevé. C'est pour cela que le porteur de projet doit être raisonnable. Cependant, si l'objectif fixé n'est pas atteint l'équipe Jamaafunding peut apporter son expertise et ses conseils afin de fixer un nouvel objectif réalisable.

Echelle de la plateforme :



Indicateurs de performance :

Date de création : 2015

Personnes soutenues : 38 870

Montant total collecté : 57 050€

Heures de bénévolat : 4 315

Indicateurs de performance :

Date de création : 2015

Mode de paiement

Paypal

Mode de paiement

Domaine d'investissement :

Jamaafunding propose divers domaines d'investissement : l'art, l'alimentaire, l'environnement, le social, l'artisanat, le sport, les loisirs, le développement, la santé. A titre d'exemple, à Ampanataovana à Madagascar, un projet de développement rural est mis en place. Il vise à sortir les paysans de la pauvreté en les aidant à cultiver et en installant une usine de transformation du soja, afin de pouvoir les employer dans cette dernière.

Acteurs :

Tout le monde (particuliers, associations, entreprises) peut présenter un projet et collecter des fonds sur cette plateforme, même les personnes mineures à conditions qu'elles fournissent les coordonnées bancaires de leurs parents ou tuteurs. De même, tout le monde peut soutenir les porteurs de projets. Les porteurs de projets et les donateurs peuvent communiquer via des commentaires en bas de chaque projet présenté sur le site ou via des messages privés.

Transférabilité :

Cette plateforme est intéressante du fait qu'elle présente une autre forme de participation, le don de temps. De plus, elle propose énormément de domaine d'investissement, ce qui offre l'opportunité à des porteurs de projets de se faire connaître et à des donateurs d'avoir sur un seul site, un panel de choix, de causes à soutenir. Néanmoins, du fait que ce site est spécialisé uniquement dans le solidaire et l'humanitaire, il ne correspondrait peut-être pas à toutes les attentes du projet du Pays Pyrénées Méditerranée.



Plateforme de crowdfunding

Titre de l'exemple : Kocoriko

Descriptif :

Kocoriko est la première plateforme de crowdfunding de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette plateforme fonctionne grâce au principe du don. Les projets proposés doivent avoir une dimension régionale, économique, culturelle, innovante ou solidaire. Tout le monde (particulier, association, entreprise) peut être porteur de projet sur cette plateforme tant que l'un des critères cités précédemment est respecté.

Modèle de crowdfunding :

Kocoriko utilise le modèle du don. Des contreparties peuvent être proposées aux donateurs. Néanmoins, aucune contrepartie financière n'est possible. Seules les contreparties liées au projet sont autorisées. Afin d'apporter une sécurité à la campagne du porteur de projet, des paliers de montant peuvent être mis en place. En d'autres termes, le porteur de projet peut segmenter sa campagne en plusieurs étapes. Ainsi il maximise ses chances d'obtenir quelques fonds même si le montant total attendu n'est pas atteint. En revanche, si le projet n'atteint pas l'objectif de sa collecte de fonds, deux possibilités sont envisageables. Si le projet dépasse au moins le premier palier, l'intégralité des dons est versée au porteur de projet. *A contrario*, si le projet n'atteint pas le premier palier, le porteur de projet ne reçoit aucune somme et les donateurs se voient remboursés.

Echelle de la plateforme :



Indicateurs de performance :

Date de création : ø

En cours de

Financement : ø

Projet financé : 307

Taux de réussite : 88%

Nombre d'inscrits : 35 575

Montant total collecté : 1 062 922€

Mode de paiement :

Carte bancaire/
chèque

Domaine d'investissement :

Les domaines d'investissement que propose la plateforme sont les suivants : culturel, économique, social, environnemental, sportif. Les projets présentés sur ce site doivent obligatoirement avoir une dimension régionale. A titre d'exemple un projet de foyer éducatif dans le Sahel est présenté sur le site. Ce projet a pour but de construire un bâtiment supplémentaire, pour accueillir de jeunes filles sahéliennes afin qu'elles puissent poursuivre des études secondaires (de la 6^{ème} à la terminale).

Acteurs :

Particuliers, associations, entreprises peuvent contribuer à un don si un projet présent sur Kocoriko les intéresse. De plus, les porteurs de projets et les donateurs peuvent communiquer entre eux par des commentaires.

Transférabilité :

Dans le cadre du projet du Pays Pyrénées Méditerranée, cette plateforme présente un intérêt fort, car elle propose des projets à dimension régionale, ce qui incite clairement au développement d'une région précise, d'autant plus qu'elle est ouverte, accessible à tout le monde, particuliers, associations, et entreprises. Néanmoins, le fait qu'elle propose uniquement un seul moyen de contribuer à un projet (le don), peut la pénaliser. En effet, cela peut réduire son champ de donateurs (investisseurs par exemple).



Plateforme de crowdfunding

Titre de l'exemple : Collecticity

Descriptif :

Cette plateforme de financement participatif s'oriente vers la co-construction citoyenne et le financement participatif de projets de développement des territoires. Elle permet aux entreprises porteuses de projet d'intérêt public, associations, établissements publics et aux collectivités de collecter des fonds auprès des particuliers.

Modèle de crowdfunding :

La plateforme propose les quatre modèles de participation de financement participatif avec certaines conditions :

Les prêts avec ou sans intérêts sont liés à une levée de fonds maximum d'un million d'euros par projet. De plus, les prêts maximums avec intérêts sont fixés à 2000 € et 5000 € pour les prêts sans intérêt, par personne. Tandis que les dons avec ou sans contrepartie n'ont pas de montants limités.

Enfin leur type de financement propose deux modèles : le principe du "tout pour tout" et du "tout ou rien".

Domaine d'investissement :

Investissement immobilier, numérique, d'économie sociale et solidaire, de transition écologique et énergétique, ou de culture et patrimoine ; Le domaine d'investissement reste relativement libre à condition que celui-ci serve l'intérêt public.

Echelle de la plateforme :



Indicateurs de performance :

Date de création : 0

En cours de

Financement : 2

Projet financé :
56

Taux de réussite :
100 %

Nombre d'inscrits :
2 561

Montant total collecté :
452 787 €

Mode de paiement :

Types de paiement acceptés :

- Virement
- Carte bancaire
- Chèque

Acteurs :

Seuls les particuliers sont concernés par la participation financière. Cependant, le porteur de projet peut se définir par une entreprise, un établissement public ou un particulier à condition que son entreprise soit d'intérêt public.

Transférabilité :

La plateforme de crowdfunding Collecticity Propose une palette diversifiée de modes et de types de financement ce qui favorise la participation financière et supprime les obstacles à celle-ci. En se concentrant uniquement sur les particuliers afin de collecter des fonds, la plateforme Collecticity fait de cette caractéristique un atout en termes d'incitation à la participation financière. Cependant, la diversité des porteurs de projets est limitée en raison de la condition associée à celle-ci. Elle réduit le nombre de donateurs potentiels, par exemple les entreprises et les associations ne peuvent financer. *A contrario*, elle autorise uniquement les particuliers à participer financièrement. En effet, si le projet n'est pas jugé d'intérêt public, il ne pourra pas entamer sa campagne de collecte de fonds, un caractère à modifier afin de rendre transférable le concept de cette plateforme au projet du Pays Pyrénées Méditerranée.



Plateforme de crowdfunding

Titre de l'exemple : OZE Contribuer

Descriptif :

La plateforme de financement participatif « OZE Contribuer » favorise l'émergence de projets innovants dans un territoire départemental. Cette plateforme a pour objectif de valoriser les initiatives des habitants du département de La Manche, de fédérer la communauté de contributeurs autour de projets et attirer de nouveaux projets.

Elle propose aux porteurs de projets du territoire de collecter des fonds auprès des habitants du territoire.

Modèle de crowdfunding :

La plateforme propose une participation financière sous forme de dons avec ou sans contrepartie de la part du porteur de projet. Le montant minimum est fixé à 5 €. Enfin, si le porteur de projet n'atteint pas son objectif durant sa campagne de collecte, il percevra tout de même l'argent collecté durant celle-ci (modèle de financement « Tout pour tout »).

Domaine d'investissement :

La plateforme de financement participatif OZE Contribuer ne sectorise pas ses domaines d'investissement, ils sont très variés comme peuvent l'être les porteurs de projets, à condition que ces derniers appartiennent au territoire départemental de la Manche.

Echelle de la plateforme :



Indicateurs de performance :

Date de création : ∅

En cours de

Financement : ∅

Projet financé :
55

Taux de réussite :
85,4 %

Nombre d'inscrits :
3 252

Montant total collecté :
203 293 €

Mode de paiement :

Types de paiement acceptés :

- Virement
- Carte bancaire
- Chèque

Montant mini : 5 €

Acteurs :

Seuls les particuliers sont concernés par la participation financière. Cependant, le porteur de projet peut se définir par une entreprise, un établissement public, un particulier ou une association à condition que cette entité soit localisée dans le territoire de La Manche.

Transférabilité :

La plateforme de crowdfunding OZE Participer s'inscrit dans un projet départemental du territoire de La Manche qui met en avant les porteurs de projets qui cherchent à développer leurs entreprises. Elle utilise internet comme un canal de diffusion qui permet la rencontre entre porteurs qui proposent leurs projets et des internautes qui vont contribuer à la réussite de ces derniers. En adoptant un modèle de crowdfunding limité aux dons avec ou sans contrepartie, la plateforme facilite la démarche de participation des contributeurs tout en les incitant à contribuer financièrement aux projets.

Enfin en termes de transférabilité, le projet départemental du territoire de La Manche se présente comme être un bon exemple à suivre. En effet, en promouvant les porteurs de projets locaux, le territoire développe en parallèle son attractivité et son rayonnement économique. Cette démarche correspond parfaitement au projet du Pays Pyrénées Méditerranée.

Titre de l'exemple : Territoires & Solidarités

Descriptif :

La plateforme de financement participatif « Territoires & Solidarités » s'implique dans la vie associative et le développement de projets solidaires. Elle apporte un soutien en termes de conseil dans le financement des projets et la communication.

Modèle de crowdfunding :

Territoires & Solidarité propose les quatre modèles de financement participatif avec certaines conditions : Le projet doit être apprécié de manière à ce que ses objectifs répondent à un besoin de générosité et de solidarité, partout en France. Enfin, le type de financement défini est celui du « Tout pour tout », c'est-à-dire que si le projet n'atteint pas l'objectif de sa collecte financière, celui-ci percevra quand même la somme collectée.

Domaine d'investissement :

La plateforme a défini elle-même ses secteurs d'investissement qui sont les suivants : sociaux et économiques ; culturels et éducatifs ; ville et habitat ; bien être, santé et environnement ; discrimination et handicap ; autres projets.

Echelle de la plateforme :



Indicateurs de performance :

Date de création : ∅

En cours de financement :

4

Projet financé :

4

Taux de réussite :

∅

Nombre d'inscrits :

∅

Montant total collecté :

∅

Mode de paiement :

Types de paiement acceptés :

- Virement
- Carte bancaire
- Chèque

Acteurs :

Qu'ils soient d'origine associative, communautaire, privée ou publique, tous sont éligibles à la création d'un projet du moment que celui-ci répond à un besoin de solidarité.

Transférabilité :

En termes de transférabilité, la plateforme de crowdfunding Territoires & Solidarité s'articule uniquement autour des projets dignes d'intérêt solidaire, ce qui n'est pas dans l'intérêt du projet du Pays Pyrénées Méditerranée. Cela réduira les possibilités d'émergence des projets locaux et des donateurs potentiels.

Cependant la plateforme Territoires & Solidarité travaille avec la ville de Bordeaux à travers un pacte de cohésion sociale et territoriale. Explicitement, lors de chaque projet, le citoyen est placé au cœur de la réflexion et des décisions municipales en intervenant directement sur les priorités financières, ce qui, en termes de concertation, devient un aspect intéressant pour le devenir du projet du Pays Pyrénées Méditerranée.

Ce que l'on peut retenir

Les plateformes de financement participatif sont des outils très intéressants pour le développement d'un territoire. Celui-ci nous permet de nous libérer de la dépendance aux circuits de financements classiques (emprunts auprès des banques) et de faciliter le processus de financement.

Cet outil peut donc servir les intérêts du PPM en matière de développement économique, touristique, culturel, patrimoniale, écologique, coopératif, énergétique et climatique.

Ainsi, pour créer une plateforme de financement participatif intéressant le PPM, il est souhaitable que cette dernière :

- Correspondre à l'échelle du pays,
- Adopte plusieurs modes de financement afin de ne pas réduire le nombre de donateurs potentiels.

- Intègre une alternative au mode de participation financière, tel que le don de son temps, comparable au concept du bénévolat.
- Propose tous les domaines d'investissement possibles en concordance avec la stratégie de développement du PPM,
- Accepte toutes les personnalités ou statuts juridique (entreprise, association, particulier) en tant que porteur de projet ou donateur afin de développer économiquement l'émergence de nouvelles entreprises, ou, d'intensifier la quantité de dons perçues par la plateforme,
- Favorise la participation des porteurs de projets locaux et limite la participation des porteurs de projets exogènes. Le but de cette limite est de favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire, tout en veillant à une augmentation de la participation de la population. Le fait que le projet soit local incite les personnes à se sentir plus concernées par ce dernier.
- Diversifie les modes de paiement,
-
- Ait un moyen de communication (boîte de dialogue, commentaires) pour les porteurs de projets et donateurs.

III. Enquête auprès des structures pratiquant le financement participatif

1. Présentation des structures et de leurs missions

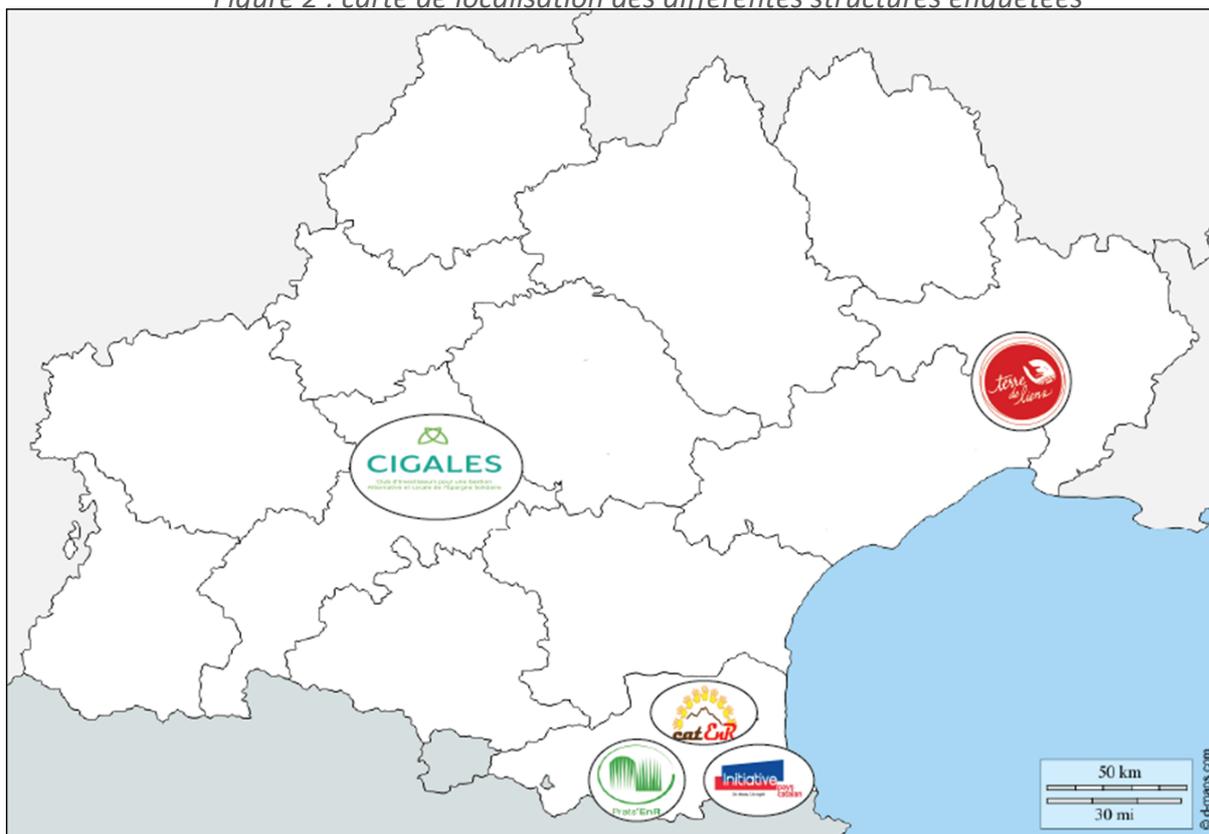
Afin d'avoir une idée plus précise de ce qui est fait, en matière de financement participatif dans le département des Pyrénées Orientales, une enquête a été réalisée auprès de 5 structures, porteuses de projets locaux dans le département.

Les objectifs de cette enquête étaient :

- D'identifier les modes de financement
- De voir la modalité de la mise en place du financement participatif
- De connaître les opportunités et difficultés liées à la mise en place de leur projet
- D'identifier la portée du projet

Ces structures ont été choisies en raison de leur ancienneté et des résultats opérationnels obtenus sur le territoire. Elles constituent un échantillon représentatif mais néanmoins non exhaustif des projets de financements participatifs locaux.

Figure 2 : carte de localisation des différentes structures enquêtées



5 Structures ont été rencontrées et interrogées, Il s'agit :

Initiatives Pays Catalans est une association qui fait du prêt d'honneur destiné à aider les créateurs et repreneurs de petites entreprises

CatEnR est une coopérative d'énergies participatives qui aménage et finance la transition énergétique dans les Pyrénées-Orientales

Un club CIGALES, Club d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire est un club de financement citoyen qui investit dans de petites et moyennes entreprises, coopératives, etc.

Terre de Liens est une association qui a pour but de permettre à des citoyens et des paysans de se mobiliser et d'agir sur le terrain. L'association aide les agriculteurs, par le biais du financement participatif, à développer une activité agricole à caractère biologique et biodynamique.

PratsEnR est une société d'économie mixte souhaitant développer 100% d'énergie EnR produite sur l'ensemble de son territoire d'ici 2021 avec une approche multi-énergies.

Enfin d'être plus synthétique, un tableau a été réalisé avec différents champs : Les structures rencontrées, les types de financement utilisés, le statut de la structure, leurs missions principales et le périmètre d'action.

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des différentes missions des structure

Structures rencontrées	Types de Financements utilisés	Statut	Missions Principales	Périmètre d'action
Initiative Pays Catalans	Financement par prêt	Association	<ul style="list-style-type: none"> -Accorder un prêt d'honneur à un porteur de projet - Suivre et accompagner le porteur de projet dans les premières années de son entreprise -Travailler en permanence avec les acteurs économiques du territoire 	Local
CatENR	Financement participatif par don / Investissement participatif	Société Coopérative d'intérêt collectif	<ul style="list-style-type: none"> -Développer et financer des projets, des installations de production et d'efficacité énergétique -Dynamiser l'économie locale grâce aux ressources naturelles du territoire dans la transformation en énergies propres. -Sensibiliser les acteurs du territoire : citoyens, entreprises, collectivités 	Local

<p>Club des Cigales</p>	<p>Investissement participatif / Financement par prêt</p>	<p>club de financement citoyen</p>	<p>-Choisir de façon autonome, collectif et démocratique les projets à soutenir</p> <p>-Investir toujours de façon minoritaire dans le capital d'une société</p> <p>-Accorder un prêt d'honneur s'il s'agit d'une entreprise individuelle</p>	<p>Nationale</p>
<p>Terres de Liens</p>	<p>Financement participatif par don / financement par prêt</p>	<p>Association</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des terres agricoles et éviter ainsi leur disparition - Assurer la préservation à long terme par un usage écologique et responsable - Proposer ces terres en location à des agriculteurs, pour une production biologique ou paysanne - Partager le fruit de ces expériences avec tous les acteurs intéressés - Inventer de nouvelles réponses à la crise du foncier agricole et réunir citoyens, décideurs et acteurs agricoles autour de ces perspectives 	<p>National</p>

PratsENR	Financement participatif par don	Société d'économie mixte	-Financer les énergies renouvelables -Susciter et accompagner de nouveaux projets -Mobiliser les citoyens et les informer sur l'énergie	Local
-----------------	----------------------------------	--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

2. La mise en œuvre du financement participatif sur le territoire

Le financement participatif, c'est une forme de réappropriation des dynamiques locales par le citoyen, c'est un moteur d'innovation et de liberté. Il s'agit d'un outil puissant et innovant pour toucher un large public et assurer une communication efficace. Les projets doivent représenter l'intérêt général de la communauté.

Quel que soit le type de financement participatif, le porteur du projet ou le créateur d'entreprise décrit le projet et chiffre le besoin. Les participants choisissent librement le projet qu'ils souhaitent financer et le montant attribué à ce dernier.

Le financement d'un projet est collectif, c'est le regroupement de plusieurs personnes qui contribuent ensemble pour un même projet. Afin d'apporter plus d'informations sur notre sujet d'étude, nous avons réalisé des entretiens auprès d'organismes situés dans le domaine du financement participatif. L'étude a été réalisée auprès de structures locales, mais aussi en dehors du territoire.

Nous allons analyser les réponses obtenues auprès des différents organismes rencontrés :

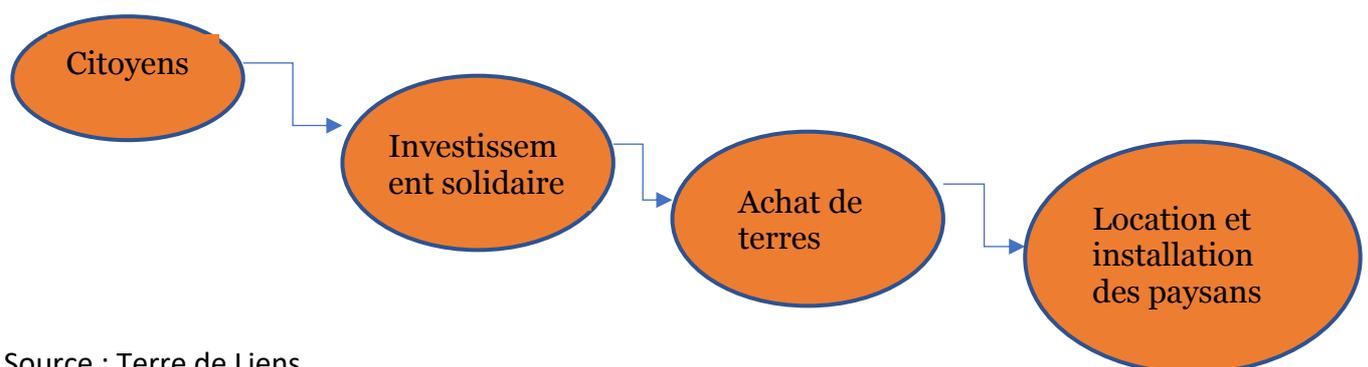
- **Le club CIGALES** collecte de l'épargne citoyenne grâce à ses membres. Par exemple, Collioure Investisseurs Solidaires a collecté 10 k€ en 2019. Cette épargne, le club l'investit dans des projets d'entrepreneurs provenant des petites et moyennes entreprises. En d'autres termes, les membres apportent leurs compétences, leurs expertises et leurs réseaux pour garantir la réussite du projet.

Le Club CIGALE décrit le financement participatif comme une idée-clé pour se réappropriier l'économie locale. Il investit auprès des projets qui apportent une plus-value environnementale, sociale ou culturelle, qui sont ancrés sur le territoire et créent de la valeur et de l'emploi. En 2019, le Club a investi 3300 € dans CatENR (qui ont été doublés par le dispositif de l'euro citoyen de la région). Pour 2020, il étudie actuellement trois petits investissements entre 1500 et 2000 € chacun (dans une coopérative de développement économique, une librairie et une entreprise agricole en permaculture).

- **L'association Terre de Liens** vise à préserver les terres agricoles, elle achète des fermes et permet l'installation de paysans en agriculture biologique et des fermes culturelles. Ces deux modèles sont choisis pour privilégier la vente en circuits courts.

Aujourd'hui, ils ont acquis 200 fermes, l'équivalent de 5000 hectares de terres préservés dans toutes les régions de la métropole, 172 fermiers y sont installés, 163 personnes y vivent. De plus, elle a créé 320 emplois comprenant les salariés et les saisonniers.

- **Terre de Liens** dispose de deux outils de financement solidaire. Le premier est le don et le second est l'épargne solidaire. Ils permettent d'acquérir des terres agricoles et des fermes. Grâce à cela, l'association crée une nouvelle économie fraternelle, une coopérative solidaire et investit dans des projets positifs.



Source : Terre de Liens

- **Initiative Pays Catalan** fonctionne avec l'argent de cotisations et avec un fonds de base. Pour le financement, les porteurs de projet bénéficient d'un accompagnement technique dans l'élaboration de leur projet. L'association propose un prêt sans intérêt et sans garantie à tout porteur du projet souhaitant s'installer dans le département des Pyrénées Orientales. L'objectif du financement est de renforcer le fonds de l'entreprise en phase de création afin de faciliter l'accès au crédit bancaire. Le montant du prêt est compris entre 3 000 et 15 000 euros. En ce qui concerne le remboursement de ce prêt, il est réparti sur une durée de 3 à 5 ans.

Par exemple pour le financement d'un projet avec un apport de 10 000 euros de la part du porteur, l'association Initiative Pays Catalan garantit aussi un apport de 10 000 euros.

- **Cat ENR** est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui rassemble tous les projets d'initiatives citoyennes afin de mettre en place une collaboration entre les acteurs publics et privés sans oublier la population. Elle compte 215 sociétaires et a financé une quinzaine de projets. Elle est le résultat d'un projet citoyen dont l'idée principale était de réunir des acteurs de différentes échelles afin de favoriser une collaboration commune. Le fait de se sentir intégré dans les projets permet un sentiment d'appartenance concret.

Plusieurs projets ont vu le jour. Un premier projet consistait dans la construction d'une zone de mâts éoliens (entre 12 et 20 millions d'euros d'investissements pour alimenter tout un quartier). Six éoliennes ont été financées de la manière suivante : 60 % par Engie et 40 % par Cat Enr (Port Vendres). Un deuxième projet était la réalisation d'une toiture photovoltaïque à Maureillas sur un bâtiment municipal et sur un hangar de berger.

- **Prats ENR** est un système de financement participatif complexe (60 % est détenu par la commune, 20 % par le citoyen et 20 % par la régie électrique municipale). Le projet Prats ENR est issu d'un appel d'offre au financement participatif.

Pour ce qui est de ce dernier, le financement participatif permet de renouer les liens entre les habitants locaux et les acteurs du changement. Main dans la main, ils construisent la transition des territoires en réunissant les forces citoyennes.

3. Bilan du financement participatif sur le territoire.

En se basant sur les différents entretiens réalisés avec les 5 structures interrogées, nous avons pu dresser un bilan du financement participatif sur le territoire des Pyrénées-Orientales.

Avec l'association **Terre de Liens**, nous avons appris qu'en 15 ans ils ont effectué l'achat de 2000 fermes au niveau national dont deux fermes par an à l'échelle du département. L'association est parvenue également à collecter 8 à 10 millions d'euros afin de financer les projets. Ces différents dons servent à financer l'achat de fermes. Deux projets ont déjà vu le jour : un projet à Villelongue dels Monts d'une ferme d'élevage d'agneaux et de vente de fourrage bio et un autre projet d'élevage de chèvres en agriculture biologique à la ferme de SERRABONNE à Boule d'Amont. On peut y retrouver également des activités agricoles complémentaires telles que l'arboriculture, les plantes aromatiques et la production de semences. A la fin de l'entretien, nous avons appris que 3 projets sont en cours de financement.

Initiative pays catalan permet de financer des projets notamment avec un prêt sans intérêt à rembourser sur cinq ans. Le prêt se base sur une relation de confiance. Les projets sont présentés à un comité de différents experts qui décide de la nature et du montant du prêt. Aujourd'hui on compte 28 lauréats dans les Pyrénées-Orientales dans divers domaines : hôtels et restauration, services aux entreprises ou encore commerces et réparations.

Dans le cas du **club des cigales**, la structure essaie de financer les projets à 100% avec financement participatif afin de promouvoir une économie et des projets locaux mais aussi des petites et moyennes entreprises, coopératives, encore des associations de quartiers et d'autres projets à une échelle locale voir communale. Sur certains projets, ils arrivent à collecter 10k€ /an et ils en investissent 3.3k€/projet.

Pour la coopérative **CAT ENR**, avec la participation d'acteurs publics et privés mais aussi des citoyens, ces derniers ont pu financer à l'échelle du département des Pyrénées Orientales des projets relevant du domaine des énergies renouvelables et de la transition énergétique. Actuellement 2 projets sont en cours de financement et 8 projets ont été réalisés. L'association peut financer 15 à 20% d'un projet et 15 projets dans domaine de l'environnement ont été financés avec ce système.

Pour **Prats ENR**, ces derniers ont réussi à pérenniser des emplois sur la commune afin de faire du village de Prats-de-Mollo-la-Preste une commune 100% autonome. Lors de notre entretien nous avons pu comprendre qu'il y avait un réel engouement autour de ce projet car à chaque réunion d'information, il y avait du monde, mais aussi grâce aux nombreux dons fait pour soutenir la commune et sa société d'économie mixte pour développer son projet.

4. Les avantages du financement participatif sur le territoire

Il apparaît à l'issue des enquêtes menées auprès des cinq structures qui ont recours au financement participatif de nombreux points communs qui tendent à montrer l'intérêt de développer une plateforme de financement participatif pour le Pays Pyrénées Méditerranée.

Il apparaît en premier lieu qu'il existe un fort potentiel du financement participatif dans le département des Pyrénées-Orientales. Chacune des structures que nous avons interrogées a commencé par de petits projets il y a une quinzaine d'années. Au fur et à mesure, elles ont progressé et réalisent des projets de plus en plus importants. C'est le cas de CatENR, par exemple. Il s'agit d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée en 2014. Elle compte 215 sociétaires et a financé une quinzaine de projets. Elle est le résultat d'un projet citoyen dont l'idée est de rassembler tous les projets d'initiatives citoyennes pour pouvoir regrouper des habitants, des partenaires du secteur privé et du secteur public pour en faire une vraie richesse d'intelligence collective et avoir des capacités de financements et d'investissements, parce que tout le monde peut se sentir impliqué.

CatENR a profité de l'ouverture du marché de l'énergie, en 2004-2005, et de la vente de fournitures d'énergie renouvelable. Elle a créé son modèle économique de financement participatif à ce moment-là.

En 2008, un fonds sur les énergies partagées est créé. Le financement participatif repose sur deux composantes, selon son président, M. Rodriguez : la dette ou l'investissement. Quand on investit, la gouvernance suit. Quand le financement participatif repose sur la dette, ce financement est ficelé et proposé au public. Dans l'ADN du financement participatif, il y a la volonté de la participation collective. L'idée de la coopérative CatENR est que les sociétaires sont pleinement intégrés aux parts sociales de la coopérative. Celles-ci restent à un prix fixé, on ne peut pas les vendre ; leur taux est fixe, il y a un échéancier de remboursement. Il y a surtout la notion d'un projet démocratique et citoyen où le projet est choisi et non subi.

Cela nous amène au deuxième point qui fait la force du financement participatif dans le département des Pyrénées-Orientales : il y a un véritable enjeu de citoyenneté. Pour de nombreux habitants du territoire, la crise économique et sociale qui a émergé dans les années 2010 a mis en évidence une défiance populaire à l'égard des élus et du monde politique en général.

Le financement participatif apparaît alors comme une réponse alternative à la gestion par les pouvoirs publics des deniers locaux. Les citoyens sont libres de participer s'ils le souhaitent à des projets qui font vivre leur territoire. Par conséquent, ils ont l'impression qu'il y a une véritable utilité à leurs dons, qu'ils participent à un projet commun utile à tous pour leur territoire.

Toutes les structures que nous avons interrogées ont été unanimes sur la question territoriale. Pour elles, il n'y a aucune utilité à œuvrer sur un territoire dont la superficie serait supérieure au département des Pyrénées-Orientales. En effet, il ne faut pas oublier qu'il y a un objectif d'intéressement de la part des donateurs à la plateforme de financement participatif.

Le sentiment d'appartenance territoriale reste fort, en particulier dans le département des Pyrénées-Orientales, et ce qui intéresse les donateurs, c'est la certitude de participer à un projet local avec la perspective d'œuvrer à un projet qui les touchera, dont ils pourront se servir, qui leur rapportera des fruits.

Le financement participatif, en tant que projet territorial, permet également d'associer des acteurs du secteur public et du secteur privé. Les élus sont d'incontournables intermédiaires du dialogue entre les citoyens et les porteurs de projets.

De leur côté, les structures qui ont recours au financement participatif dans le département des Pyrénées-Orientales souhaitent que le partenariat avec les élus continue voire qu'il s'amplifie encore. En effet, nombreuses sont les structures à nous avoir rapporté que leur principal frein reste l'énergie à allouer à une campagne de communication autour de leur projet à venir. En effet, il est souvent compliqué pour ces structures de pouvoir à la fois développer un projet, et s'inscrire dans une campagne de communication visible. Il faut être à la fois présent sur les réseaux sociaux, dans les médias locaux, dans la presse, sur les affichages publicitaires... et ces structures se retrouvent alors en compétition avec d'autres marques qui ont pignon sur rue, notamment lorsqu'il s'agit de l'affichage aux arrêts de bus.

Les structures que nous avons interrogées souhaitent donc que les élus locaux continuent de suivre les évolutions de la législation concernant le financement participatif et qu'ils restent des partenaires à l'écoute des porteurs de projet.

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que le financement participatif est un atout majeur dans le développement d'un territoire. Ce modèle, se démocratise de plus en plus sur le territoire français. C'est pourquoi la législation a fait le choix de sécuriser cette pratique en adoptant des lois pour réguler la pratique du financement participatif. Plusieurs plateformes existent à différentes échelles et elles ne fonctionnent pas de la même manière. Chaque territoire doit donc mettre en œuvre un système d'évaluation afin de déterminer les atouts et les limites. Le crowdfunding représente donc un compromis entre les différents modèles d'investissement pour développer l'économie d'un territoire.

La diversité des participations apporte une plus-value de choix pour les financeurs, ces derniers peuvent adhérer aux modèles selon leurs convictions personnelles. Le constat qui ressort de cette pratique est positif, car chaque structure peut faire évoluer le dispositif en fonction de ses objectifs et de ses besoins de leurs objectifs. Grâce au financement participatif, de très nombreux projets peuvent voir le jour. Cet outil favorise de manière dynamique les initiatives endogènes et le développement local.

Bibliographie

- Guide du financement participatif pour le développement des territoires, juin 2017 – création : étincelle

Sitographie

- <http://annuaire.empocher.net/annuaire/gagner/financement-participatif/>
- <https://www.coupdepouce-correze.fr/>
- <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/finance-participative-crowdfunding/l-adaptation-du-cadre-juridique-de-la-finance-participative/>
- <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/finance-participative-crowdfunding/l-adaptation-du-cadre-juridique-de-la-finance-participative/>
- www.wiseed.com
- www.jamaafunding.com
- www.kocoriko.fr
- www.collecticity.fr
- www.ozecontribuer-manche.fr
- www.territoires-solidarites.com

Table des illustrations

Tableau 1 : modèle de participation au crowdfunding8

Tableau 2 : Le modèle du don..... 9

Tableau 3 : Le modèle du Prêt 11

Tableau 4 : Le modèle de l'investissement 12

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des différentes missions des structure 32

Figure 1 : Évolution du cadre juridique..... 7

Figure 2 : carte de localisation des différentes structures enquêtées..... 31